

Centre hospitalier de la Dracénie
DECISION N° 2023.045

Objet : Composition de la Commission Médicale d'Établissement

Le Directeur du centre hospitalier de la Dracénie,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6144-1 à R.6144-5-1 ;

Vu le décret n° 2010-439 du 30 avril 2010 relatif à la commission médicale d'établissement dans les établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2011-669 du 14 juin 2011 relatif à la composition de la Commission Médicale d'Établissement des établissements publics de santé et de certaines instances de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris ;

Vu le décret n°2013-841 du 20 septembre 2013 modifiant les dispositions relatives à la Commission Médicale d'Établissement et aux transformations des établissements publics de santé et à la politique du médicament dans les établissements de santé ;

Vu le décret n°2021-675 du 27 mai 2021 relatif aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital ;

Vu le règlement intérieur de la CME du Centre Hospitalier de la Dracénie ;

Considérant les résultats des élections de la Commission Médicale d'Établissement des 09 septembre et 21 septembre 2021 ;

Considérant la nomination de Madame le Docteur PASCAL Angélique en sa qualité de chef de pôle « Interventionnel » conformément à la Décision n°2023.041 ;

Considérant la nomination de Monsieur le Docteur KACZMAREK Willème en sa qualité de chef de pôle « Oncologie » conformément à la Décision n°2023.042 ;

Considérant les changements de catégorie des membres de la Commission Médicale d'Établissement ;

Considérant les départs de l'établissement de certains membres de la Commission Médicale d'Établissement.

D E C I D E

Article 1 : d'arrêter la liste des membres avec voix délibérative de la Commission Médicale d'Établissement comme suit :

MEMBRES DE DROIT

- | | |
|--------------------|------------------------|
| ✗ LASAÍ Angela | Pôle Gériatrie |
| ✗ LE MAOUT Charles | Pôle Urgences médecine |
| ✗ PASCAL Angélique | Pôle Interventionnel |
| ✗ VALERIO Laure | Pôle Médico-technique |
| ✗ VIGNOLES Pauline | Pôle Femme-Mère-Enfant |

MEMBRES TITULAIRES

Collège des responsables de structures, services ou unités fonctionnelles (Nombre de sièges : 12)

✗ BARRIERE Jean Renaud	Pneumologie
✗ BOUZERAU Valentine	Unité de gériatrie aigue
✗ BOUMALASSA Ali	Médecine Interne et Infectieuse
✗ IONCU Adrian	Chirurgie orthopédique et traumatologique
✗ JURADO Andres	Réanimation/Soins continus USV2
✗ MINGUET Jean Marc	PASS
✗ PIANO Virginie	Hôpital de Jour
✗ SALOMEZ Sophie	Pédiatrie
✗ UZKURAS Ariel	SMUR

Collège des praticiens titulaires (Nombre de sièges : 12)

✗ AOUN Fernand	Chirurgie Digestive et Viscérale
✗ BAIDI Nouredine	Pneumologie
✗ BRARD Vincent	Cardiologie
✗ GARDIEN Eric	Laboratoire
✗ LECULEE François	Chirurgie orthopédique et traumatologique
✗ MACCARINI Margherita	Chirurgie Digestive et Viscérale
✗ MOTHES Anaïs	Médecine Interne et Infectieuse
✗ PAUNOV Anton	Pédiatrie
✗ PELLEREY Magali	Médecine Post-Urgences
✗ RAMMAL Fadi	Urgences
✗ RAKOTOMALALA Jeannot	Urgences
✗ SMETS Aurélie	Laboratoire

Collège des personnels temporaires ou non titulaires, contractuels ou exerçant à titre libéral (Nombre de sièges : 6)

✗ GOMBAUD David	USMP
✗ LEBAS Pierre Emmanuel	Urgences
✗ JALBERT Anne Céline	Pharmacie-Stérilisation
✗ MARTIN Benjamin	Urgences
✗ BETTOUM Azzedine	Médecine Interne et Infectieuse
✗ PICOS GIL Santiago	Réanimation

Collège des sages-femmes (Nombre de sièges : 3)

✗ BORDONARO Adeline	Obstétrique
✗ CAMMARATA Lisa	Obstétrique
✗ TRISCORNIA Laetitia	Obstétrique

Collège des internes : **A désigner**

Article 2 : d'arrêter la liste des suppléants des membres de la Commission Médicale d'Etablissement comme suit :

MEMBRES SUPPLEANTS :

Lorsqu'un membre titulaire démissionne ou cesse d'appartenir à la catégorie ou à la discipline qu'il représente en cours de mandat, il est remplacé par le suppléant de la même catégorie, selon l'ordre ci-dessous.

Collège des responsables de structures, services ou unités : Le collège ne dispose plus de membres suppléants

Collège des praticiens titulaires

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| ✕ FRISON Jacques | Cardiologie |
| ✕ BEN BOUAZZA Smina Michèle | Santé Mentale |
| ✕ KOUNEIHHER Frédérique | Santé Mentale |

Collège des personnels temporaires ou non titulaires, contractuels ou exerçant à titre libéral

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| ✕ CEROWSKI Adriana Mirna | Imagerie Médicale |
| ✕ RAIMONDI Delphine | Gynécologie-obstétrique |

Collège des sages-femmes

- | | |
|--------------------|-------------|
| ✕ MEYER Annie | Obstétrique |
| ✕ GRILLI Déborah | Obstétrique |
| ✕ FOLMAN Christine | Obstétrique |

Article 3 : Assistent en outre avec voix consultative :

- ✕ Le président du directoire ou son représentant,
- ✕ Le président de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- ✕ Le praticien responsable de l'information médicale,
- ✕ Le représentant du comité technique d'établissement, élu en son sein,
- ✕ Le praticien responsable de l'équipe opérationnelle d'hygiène
- ✕ Un représentant des pharmaciens hospitaliers désigné par le directeur de l'établissement
- ✕ Le coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins

Draguignan, le 21 juin 2023

Le Directeur,



Ludovic VOILMY